

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 9 NOVEMBRE 2017

N° 2017-10-01

L'an deux mille dix-sept, le neuf novembre à quatorze heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-six octobre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

### Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 27

Présents (mini 9) : 18

Nombre de voix

En exercice : 36

Présentes : 23

Exprimées par pouvoirs : 9

**Total (mini 19) : 32**

**Quorum atteint**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Mounir AARAB, Claude AURIAS

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteur de 2 voix)**

Eliane BARREILLE

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**12 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Myriam HUGUES, Henriette MARTINEZ, Marie-Pierre MONIER, Jean-Jacques MONPEYSSEN, Corinne MOULIN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

### Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Pierre-Yves BOCHATON à Sébastien BERNARD, Gérard COUPON à Christelle RUYSSCHAERT, Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Dominique GUEYTTE à Michel ROLLAND, Valery LIOTAUD à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Mounir AARAB.

### Délégués excusés

Pierre COMBES, Ghislaine SAVIN

### Invités présents

Laurent HARO

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 14 heures 30

Madame Corinne MOULIN est nommée secrétaire de séance.

**Objet : Signalétique d'entrée d'agglomération – Désignation de l'entreprise retenue pour la fourniture des panneaux E33b (pour les communes de la Drôme) et des totems**

- Vu la délibération n°2017-08-01 du 4 septembre 2017 du Bureau Syndical, actant les modalités de déploiement de la signalétique d'entrée d'agglomération,

La Présidente expose :

Un marché à procédure adaptée a été lancé pour désigner le prestataire d'un marché accord cadre destiné à acquérir les panneaux E33b et les totems aux entrées des agglomérations des communes classées de la Drôme et des villes-portes. L'objectif est de pouvoir négocier un prix intéressant pour le compte des communes. Les caractéristiques principales de cet accord-cadre sont les suivantes :

- Durée de l'accord cadre : 4 ans
- Emission de bons de commande selon les besoins des communes et le bordereau des prix unitaires
- Quantités minimums : 53 panneaux E33b et 12 totems
- Livraison des panneaux E33b et des totems aux adresses de chaque commune concernée

Quatre entreprises ont soumissionné : ISO SIGN, SIGNAUX GIROD, SIGNATURE, SES Nouvelle. L'analyse des offres a été réalisée sur les bases des critères précisés dans le Règlement du marché (40% prix – 60% valeur technique). Cette analyse révèle que l'offre de l'entreprise SIGNATURE est la plus pertinente au regard des critères prévus.

La Présidente propose de retenir l'offre de l'entreprise SIGNATURE qui se résume de la façon suivante :

Désignation	Prix unitaire en €HT	Observation technique
Panneaux E33b, mât de 3 m et fournitures	164,40 €	Acier monobloc revêtu Mât en alu cannelé
Totems (structure, fourniture et impressions sur plaque)	1 386 €	Acier galvanisé pour la structure Face alu traitée anti graffiti

Le Parc émettra des bons de commande selon les besoins des communes. Il procédera à l'acquisition du matériel auprès de l'entreprise et en refacturera l'intégralité aux communes.

Comme acté lors du vote de la délibération n°2017-08-01, le Parc accompagnera financièrement pour l'acquisition de cette signalétique d'entrée d'agglomération à hauteur de 100 € par panneau ou totem dans la limite de deux panneaux ou totems par commune.

Une convention financière sera signée avec chacune des communes pour fixer les engagements techniques et financiers respectifs du Parc et de la commune.

En raison de la spécificité des opérations comptables de fin d'année, cet accompagnement financier initialement décidé pour l'année 2017 uniquement pourra intervenir pour toutes les commandes des communes intervenant jusqu'au 30 avril 2018 inclus.

Après en avoir délibéré, par 30 voix POUR et 2 voix d'ABSTENTION, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de retenir la proposition technique et financière de l'entreprise SIGNATURE
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action, et notamment les conventions financières avec les communes concernées.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Henriette MARTINEZ

